



CONVENTION D'HONORAIRES

Formation à la prise de parole en public « *Convaincre vos clients, prospects et partenaires* »

Maître F. Sabrina GABTENI, 14 place du pont - 95300 PONTOISE

Ci-après dénommé « l'avocat », d'une part

Et :

Nom et prénom : renseignés sur le formulaire en ligne

Date et lieu de naissance : renseignés sur le formulaire en ligne

Adresse : renseignée sur le formulaire en ligne

Ci-après dénommé « le client », d'autre part

Ont convenu ce qui suit :



Informations générales

Maître F. Sabrina GABTENI est inscrite au Barreau du Val d'Oise.

Son cabinet se situe 14 place du pont à 95300 PONTOISE.

Ses liens de communication sont :

Tél: 01.84.24.08.43

Fax: 01.84.24.08.38

Messagerie Internet: sg@gabteni-avocat.com

Site Internet: www.gabteni-avocat.com

L'Avocat soussigné, inscrit au Barreau du Val-d'Oise, est soumis au respect des règles professionnelles édictées par les textes législatifs et réglementaires régissant la profession d'Avocat, notamment la loi du 27 novembre 1991, les décrets des 27 novembre 1991 et 12 juillet 2015, l'arrêté du 5 juillet 1996 afférent à la CARPA, le RIN édicté par le Conseil National des Barreaux et le Règlement Intérieur du Barreau.

L'Avocat soussigné dispose d'une police d'assurance applicable à toutes ses activités professionnelles autorisées, souscrite à son profit par le Barreau du Val-d'Oise par l'intermédiaire de la Société de Courtage des Barreaux, 47 bis Boulevard Carnot 13100 Aix-en-Provence, et garantissant sa responsabilité professionnelle ainsi que la représentation des fonds qui lui sont confiés.



Mission de l'Avocat

L'Avocat a pour mission de former le client pendant deux (2) séances d'une heure, à la prise de parole impactante en public :

- Les techniques de l'art oratoire
- Les techniques de persuasion (trouver les bons arguments, savoir les présenter avec efficacité...)

L'objectif : Convaincre vos clients, prospects et partenaires de faire affaire avec vous !



Détermination, règlement des honoraires et facturation

Les parties ont opté pour la détermination des honoraires au forfait.

Pour l'exécution de la mission définie à l'article 3, les honoraires sont fixés à la somme de **250 € TTC**.

Les diligences complémentaires feront l'objet d'un accord entre les parties.

Les honoraires sont payables comptant ou en plusieurs fois sur le site www.gabteni-avocat.com.



Le paiement est sécurisé et se fait par l'intermédiaire de la plateforme de paiement « STRIPE ».

Dès réception du règlement des honoraires convenus, l'Avocat adressera au client une facture récapitulative des diligences effectuées pour son compte.



Modalités de remboursement

Dès que vous procédez à la validation de la commande sur le site www.gabteni-avocat.com, vous recevrez un mail de confirmation vous indiquant que votre commande a été prise en compte.

Toute annulation doit intervenir avant l'expiration d'un délai de 7 jours francs avant le début de la formation.

Cette annulation doit être signalée par le client par écrit au prestataire, par mail ou courrier postal. Cette demande écrite d'annulation du « client » est obligatoire pour faire date et foi.

Un accusé de réception de votre demande d'annulation vous sera envoyé par l'Avocat :

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au « client » de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Le client peut aussi demander le report de ses séances de formation au moins 7 (sept) jours avant la séance prévue.

Un report intervenant moins de 7 (sept) jours avant la séance est considéré comme une annulation.

En cas d'absence du client à l'une des séances, la prestation commandée sera facturée en totalité sauf autres clauses légales plus favorables.



Protection et traitement de vos données personnelles

Le cabinet met en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité la production, la gestion, le suivi des dossiers de ses clients ;
- le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité : la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption, la facturation, la comptabilité

Le cabinet ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les informations bancaires collectées le sont aux fins du règlement des honoraires dus.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.



Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : gabteni-avocat@outlook.com, (le cas échéant, du Délégué à la protection des données s'il a été désigné) ou par courrier postal à l'adresse suivante : 14 place du pont- 95300 PONTOISE, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



Fin de la mission de l'Avocat-formateur

La mission de l'Avocat s'achève à l'issue des deux (2) séances de formation d'une heure.



Contestations et informations diverses

Toute contestation relative au montant des honoraires devra être soumise en premier ressort à l'appréciation du Bâtonnier du Barreau du Val d'Oise, Maison de l'Avocat, 6, rue Taillepied à 95300 PONTOISE, au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé, en application des articles 174 et 176 du décret 91-1197 du 27 novembre 1991.

Tout autre litige susceptible de survenir à l'occasion de l'exécution, l'interprétation, la résiliation ou la révocation de la mission confiée à Maître GABTENI peut être soumis gracieusement à l'examen de Madame ou Monsieur le Médiateur désigné par le Barreau du Val d'Oise (renseignements disponibles auprès de la Maison de l'Avocat, 6 rue Taillepied à 95300 PONTOISE- Tél : 01.34.35.39.39- Fax : 01.30.38.06.80- Site Internet : www.avocat-95.fr

Fait en ligne,

À la date de validation de la prestation par clic sur le site www.gabteni-avocat.com

Le client

L'Avocat

La validation par double clic sur le site vaut acceptation de la présente convention

Sabrina GABTENI
Avocat
Faten Sabrina GABTENI
Avocat au Barreau du Val d'Oise
14 place du pont- 95300 PONTOISE
Tél : 01.84.24.08.43 - Fax : 01.84.24.08.38
www.gabteni-avocat.com

